



Protocole sanitaire du collège Olympe de Gouges

Mise à jour : 13-01-2022

Page 1 – Protocole du Collège (tableau de synthèse)

Page 3 - Protocole du Collège (précisions)

Page 4 - Gestion des élèves dans le cadre de la pandémie

Page 5 – Plan de continuité des apprentissages (si enseignement en distanciel)

Aux parents et responsables légaux, à tous les élèves,

Le protocole sanitaire du Collège prend appui sur le plan de continuité national envisageant 4 niveaux de circulation du virus, les consignes données aux établissements à travers le protocole national régulièrement réactualisé et la Foire aux Questions du Ministère de l'Education nationale. Les préfets pourront de plus prendre des mesures locales et le contexte de l'établissement peut aussi imposer des aménagements.

Dans le tableau ci-dessous, les cases laissées vides concernent des situations pour lesquelles le protocole national n'apporte pas de réponse pour le moment.

Le nouveau protocole se situant entre les niveaux 2 et 3, les règles applicables à compter du 03 janvier 2022 apparaissent sur fond de couleur (jaune quand nous sommes au niveau 2 et orange quand nous sommes au niveau 3). Les aménagements du 11/01 apparaissent également (infographie page 4).

Niveau du protocole au 03/01/2022		1	✓	2	✓	3	4
Accueil des élèves		Cours en présentiel	Cours en présentiel	Cours en présentiel	Cours en présentiel	Hybridation pour les élèves de 4 ^{ème} et 3 ^{ème} (présentiel et distanciel) avec une jauge à 50 % - Présentiel pour les 6 ^{ème} / 5 ^{ème}	
Accueil des personnes extérieures et parents		Accueil avec gestes barrières, pas de passe sanitaire	Idem niveau 1	Idem niveau 2	Idem niveau 2	Accueil plus limité	Idem niveau 3
Activités particulières	Clubs		Possibles en intérieur avec brassage des classes, masque obligatoire				
	Chorale		Avec masque, sans en extérieur si distanciation de 2 m		Avec masque en intérieur et en extérieur		
	EPS - AS	Autorisées en extérieur et intérieur	<u>Extérieur</u> : idem niveau 1 <u>Intérieur</u> : pas de sport de contact et distanciation / vestiaires accessibles mais venir en tenue si possible		<u>Extérieur</u> : fortement recommandées en extérieur <u>Intérieur</u> : idem niveau 2 + que des activités de basse intensité, avec port du masque et distanciation		<u>Extérieur</u> : idem niveau 3 + distanciation de 2 m <u>Intérieur</u> : interdites
Aération		15 mn le matin, aux intercourts et pauses (au moins 5mn par heure), activation des ventilations	Idem niveau 1	Idem niveau 1	Idem niveau 1	Idem niveau 1	Idem niveau 1
Brassage des élèves		Pas de limitation (quand port du masque)	limiter le brassage autant que possible, au moins par niveau	Idem niveau 2	Idem niveau 2	Brassage de classes ou de niveaux de classes seulement	
Circulation des élèves		Sens de circulation	Idem niveau 1	Idem niveau 1	Idem niveau 1	Idem niveau 1	Idem niveau 1

Désinfection (surfaces ou points de contact très utilisés)	Une fois par jour <u>Tables du réfectoire</u> : après chaque service	Plusieurs fois par jour <u>Tables du réfectoire</u> : idem niveau 1	Idem niveau 2 <u>Tables du réfectoire</u> : plusieurs fois pendant le service	Idem niveau 2 Idem niveau 3
Distanciation (entre groupes : classes, groupes de classes ou moins niveaux)	Pas d'obligation quand port du masque	Autant que possible à l'extérieur, la plus grande possible à l'intérieur selon les locaux		
Gestes barrière	1 - Se laver les mains - utiliser une solution hydro-alcoolique / 2 - Tousser dans son coude ou son mouchoir (à usage unique et à jeter aussitôt) / 3 - Ne pas se toucher les mains, ne pas s'embrasser / 4 - Porter un masque homologué / 5 - Aérer les pièces			
Masques (élèves – adultes)	<u>Intérieur</u> : obligatoire <u>Extérieur</u> : selon décision du préfet (Masque obligatoire à la mise en rang et dans la file du self)	<u>Intérieur</u> : obligatoire (sauf lorsque l'élève mange, à remettre à la fin du repas) <u>Extérieur</u> : selon les préconisations préfectorales	<u>Intérieur</u> : obligatoire toute la journée <u>Extérieur</u> : obligatoire toute la journée	Idem niveau 3
Matériels communs (livres CDI, ballons, bancs extérieurs, ...)	Désinfections régulières ou isolement de 24h si possible Echange de matériels personnels entre élèves interdit	Idem niveau 1 + Isolement de 3 jours pour les documents du CDI, un élève par poste informatique et nettoyage après utilisation		
Restauration	Entrées et sorties dissociées, plus grande distanciation possible entre les tables recommandée	Idem niveau 1 + Entrée par classe, 1m entre les tables-classes, service individuel, pain et couverts donnés par un agent	Idem niveau 2 + 2 m entre les tables-classes	Idem niveau 3 + Jauge si enseignement hybride (présentiel / distanciel)
Réunions, instances	Pas de jauge, pas de passe sanitaire Gestes barrières	Idem niveau 1	Idem niveau 1 + Jauge éventuelle dans les instances	Idem niveau 3 + Jauge obligatoire dans les instances
Rôle des parents	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas mettre son enfant à l'école s'il a des symptômes de la Co-Vid, a au moins 38 de fièvre, est cas possible, contact ou confirmé (voir définitions page 4) - Venir chercher son enfant dès que possible s'il des symptômes au collège ou est cas possible, contact ou confirmé - Appliquer les consignes de l'ARS en cas de contamination ou si cas contact (voir page 4) - Bien informer l'établissement de la situation de l'élève (notamment sa date de retour) 			
Sorties, voyages		Possibles sous conditions : à compter du 30/09/2021, passe sanitaire pour les + de 12 ans si brassage avec du public ; dans les avions, trains à réservation et cars collectifs réguliers Pas de passe sanitaire si le car est spécialement affrété pour la sortie.		

Précisions concernant le protocole sanitaire du Collège	
Accueil des élèves	
Accueil des personnes extérieures et parents	
Activités particulières (Clubs, Educ. Mus, EPS-AS)	Les activités en EPS sont réduites à l'intérieur et passent par le port du masque (activités de basse intensité) et de la distanciation
Aération	A toutes les heures, pendant les pauses, avant l'arrivée et après le départ des élèves
Attestation des responsables légaux	Le protocole national insiste sur l'obligation pour les responsables légaux d'attester sur l'honneur de la réalisation effective des tests et qu'ils sont négatifs. Sans cela, l'élève ne pourra pas être accueilli au collège, et s'il y a quarantaine, celle-ci pourra être prolongée jusqu'à 14 jours.
Brassage	En raison du nombre d'élèves, de la configuration de la cour notamment, des toilettes communes, des brassages d'élèves ont lieu. Cela explique le renforcement du port du masque sur toute la journée en extérieur, y compris lors des déplacements vers les sites sportifs. Les groupes constitués (cours d'option, clubs, ...) sont considérés comme des classes.
Circulation des élèves	Avec le protocole sanitaire, la circulation des élèves est davantage prise en charge par les adultes et les élèves suivent toujours un sens de circulation pour limiter les croisements entre classes.
Désinfection	Le <u>nettoyage</u> des sols et grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé dans tous les cas au moins une fois par jour. Une désinfection est organisée en plus du nettoyage habituel.
Distanciation	Les règles de distanciation ne peuvent pas toujours être optimales compte tenu de la configuration de l'établissement et son nombre d'élèves, pour beaucoup demi-pensionnaires. Le port du masque est donc nécessaire compte tenu de la circulation actuelle du virus.
Gestes barrières	La désinfection des mains se fait : à chaque heure de cours, à l'entrée et à la sortie du self, dans les toilettes, et possible à l'entrée et la sortie du collège (gel à disposition). Le lavage des mains aux lavabos peut se faire sans distanciation pour les élèves d'un même groupe.
Masques (élèves – adultes)	Le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque grand public de catégorie 1 ou masque chirurgicaux) aux normes AFNOR SPEC S76 001. Pas de dispense possible du port du masque (un médecin peut décider un enseignement à distance si nécessaire), sauf situation de handicap avec certificat médical. Une visière ne peut remplacer un masque. Au Collège, le masque est changé <u>avant</u> le déjeuner. Le masque doit obligatoirement couvrir le nez et la bouche. Les masques sont fournis par les familles aux élèves.
Matériels communs	
Restauration	
Réunions, instances	Les réunions qui le peuvent se tiendront en distanciel. Certaines réunions peuvent néanmoins se tenir en grand groupe si l'on s'assure du port du masque, de la mise à disposition de gel et de l'aération de la salle
Rôle des parents	
Sorties, voyages	Les sorties en lieux clos sont à proscrire, sauf si les conditions sanitaires (masque, gel et aération) sont réunies. Les voyages sont à proscrire sauf impossibilité majeure.

Gestion des élèves dans le cadre de la pandémie	
Informations Coronavirus : 0 800 130 000	https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus
DEFINITIONS DE L'ARS	
<ul style="list-style-type: none"> • CAS POSSIBLE : personne (même vaccinée ou dite immunisée) présentant <u>brutalement</u> des symptômes cliniques (infection respiratoire aigüe avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexplicable, douleur musculaire inexplicable, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût et de l'odorat, diarrhée) • CAS CONTACT A RISQUE : toute personne qui n'a <u>pas utilisé</u> de mesures de protection (hygiaphone, vitre, masque chirurgical ou grand public aux normes AFNOR pour le cas confirmé et le cas contact) et qui s'est retrouvée dans les situations suivantes en présence d'un cas CO-VID <u>confirmé</u> par un test : 	

- Partage du même lieu de vie
- Contact direct, en face à face, à moins d'un mètre quelle que soit la durée (ne concerne pas des personnes croisées rapidement dans un espace public ou privé)
- Soins reçus par un cas confirmé ou donnés à un cas confirmé
- Partage d'un espace confiné (bureau, véhicule, ...) pendant au moins 15 minutes ou en face à face durant plusieurs périodes de toux ou d'éternuement

Dans le cas d'un contact tracing mené par l'établissement (procédure obligatoire), c'est l'ARS qui détermine si l'élève est cas contact à risque ou non.

- **CAS CONFIRME** : toute personne, symptomatique ou non (c'est-à-dire présentant des symptômes du CO-VID ou non), avec un résultat biologique positif confirmant l'infection par la CO-VID (test PCR ou sérologique).
- **COUVERTURE VACCINALE COMPLETE / IMMUNITE** : un élève présente une couverture vaccinale complète 7 jours après la deuxième dose de vaccin (vaccin à deux doses) ou 28 jours après la dose de vaccin (vaccin à une dose). L'immunité subsiste jusqu'à deux mois après avoir contracté le virus.

COVID-19

ÉLÈVES : LES RÈGLES D'ISOLEMENT À PARTIR DU 14 JANVIER 2022

ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS

AVEC UNE VACCINATION COMPLÈTE

POSITIF

- **Isolement de 5 jours** si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- **Isolement de 7 jours** dans le cas contraire

**CONTACT
À RISQUE**

- Pas d'isolement
- Autotest immédiat
- Autotest à J+2*, J+4*

SANS VACCINATION OU AVEC UNE VACCINATION INCOMPLÈTE

- **Isolement de 7 jours** si le test antigénique ou PCR réalisé le 7^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- **Isolement de 10 jours** dans le cas contraire

- Isolement de 7 jours
- Test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement

ÉLÈVES DE MOINS DE 12 ANS

QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL

POSITIF

- **Isolement de 5 jours** si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- **Isolement de 7 jours** dans le cas contraire

**CONTACT
À RISQUE**

- L'élève pourra rester en classe :
- Si l'autotest fait immédiatement est négatif
 - Et si les autotests réalisés à J+2* et J+4* sont négatifs

*J = Réalisation du premier autotest



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

Plan de continuité des apprentissages pour les élèves du collège O. de Gouges

Le contexte de la CO-VID peut conduire à deux situations nécessitant un plan de continuité :

- 1 - L'isolement long d'un ou plusieurs élèves
- 2 - L'isolement d'un ou plusieurs professeurs.

Les outils numériques à disposition des familles :

- **E-Lyco** partie publique (sans codes) : <https://ogouges.loire-atlantique.e-lyco.fr/>
Informations générales sur le collège / documents à télécharger.
- **E-lyco** partie privée (avec codes E-Lyco) : les codes ont été envoyés aux familles lors de l'inscription de l'élève (ils servent aussi pour les bourses, toutes les procédures d'orientation, ...). Appeler le secrétariat du collège pour les réinitialiser en cas de perte ou de dysfonctionnement.
Informations spécifiques à votre enfant / accès à Pronote pour une consultation des notes, évaluations ... de votre enfant.
- **Pronote** : accessible par E-lyco partie privée (avec codes E-lyco)
ou
Directement à cette adresse <https://0442625p.index-education.net/pronote/?login=true> ou en téléchargeant l'application sur son téléphone portable avec des codes Pronote

Pour obtenir des codes PRONOTE une première fois, contacter le collège ; utiliser le lien ci-dessus ensuite pour réinitialiser des login et mot de passe déjà attribués par le collège.

En plus de ces outils numériques, chaque élève est associé à un autre élève depuis le début de l'année : son **binôme**. Un élève isolé peut donc solliciter son binôme en tant que de besoin notamment pour récupérer les documents distribués en classe.

Les informations ci-dessous concernent le logiciel **PRONOTE**.

- **Mise en ligne des cours et du travail à faire**
 - Les cours seront mis en ligne dans le **cahier de texte de Pronote**. Le cahier de texte permet aussi de visualiser le travail à effectuer par l'élève. Ce travail sera plus difficile pour les enseignants si l'enseignement est hybride : l'enseignant devra faire cours à une partie de la classe au collège dans la journée et mettre en ligne son cours le soir pour le reste des élèves en distanciel. Le suivi des élèves en distanciel ne pourra donc pas être le même que si l'enseignement se faisait intégralement en distanciel.
 - Les **cours et les documents élèves** sont accessibles en pièces jointes dans la partie "**Travail à effectuer**"
 - De gros fichiers (vidéos, ...) peuvent être mis à disposition des élèves dans cette même partie en cliquant sur le logo "**Dropbox**"
- **Travail à rendre par l'élève**
 - Pour rendre un travail, cliquer sur "**Déposer ma copie**". Ce lien est uniquement accessible dans l'espace " Elève ".
 - En cliquant sur ce lien, l'élève accède au contenu de son **ordinateur** et peut déposer un ou plusieurs documents numériques. S'il ne dispose pas d'un ordinateur et rend un travail manuscrit, l'élève peut effectuer la démarche à partir du même lien avec un **téléphone portable ***. Le logiciel permet de prendre une ou plusieurs photos et de les envoyer.
** L'application Pronote pour mobile doit être installée préalablement (gratuit)*
 - Les **QCM** ne peuvent être validés que dans l'espace " Elèves ", même s'ils sont visibles sur l'espace "**Parents**"

▪ **Communication**

- Pour échanger avec un **professeur**, poser une question sur un cours, demander une précision sur une date de rendu de devoir, ..., les élèves utiliseront l'onglet " **Discussion** " dans Pronote.
- Pour toute communication avec le **Collège** (services, Direction, ...), utiliser l'adresse suivante à partir de n'importe quel logiciel de messagerie : ce.0442625p@ac-nantes.fr. La messagerie d'E-lyco peut aussi être utilisée pour les parents, elle n'est pas activée pour les élèves.

▪ **Préparation** d'une éventuelle période d'enseignement à distance

- Un **sondage** élève pourra être proposé par les professeurs de Technologie sur les équipements, la connexion à disposition des élèves, etc, pour adapter le plan de continuité à l'élève (prêt d'ordinateur, fonctionnement uniquement par téléphone, , ...)
- Une **formation** effectuée en cours de Technologie passera en revue toutes les manipulations de base à connaître pour la continuité pédagogique (manipulation d'E-lyco et Pronote, ...)
- Elèves et familles ont un **accès gratuit** aux tutoriels vidéo de Pronote pour savoir comment l'installer, le manipuler, ... : <https://www.index-education.com/fr/tutoriels-video-pronote.php>.

Pour des raisons d'efficacité et de faisabilité au vu du nombre d'élèves du collège, la continuité des apprentissages pour les élèves isolés, ne pourra pas passer par des photocopies de cours et une transmission par courrier de ces documents.

Pour toute question non abordée dans ce plan de continuité, toute situation particulière, les familles sont invitées à prendre contact avec la Direction de l'établissement.

Sainte-Pazanne, 13-01-2022